Casse du Code du Travail : public-privé, tous concernés, tous mobilisés !

Malgré quelques modifications apportées à la marge, l'essentiel du projet de loi « travail » est maintenu. Il est toujours inacceptable. Il faut obtenir son retrait !

Si cette loi passe, la négociation d'entreprise deviendrait prioritaire sur la loi et la convention collective. Le principe d'égalité entre les citoyens serait remis en cause.

La loi «travail» répond aux exigences du patronat. Au prétexte de « préserver l'emploi et la compétitivité » on impose le sacrifice aux salariés : baisser le coût du travail, assouplir les critères du licenciement économique, étendre des accords pour « travailler plus et gagner moins ».

Avec cette loi, la majoration des heures supplémentaires serait définie par l'employeur. La modulation du temps de travail pourrait être étendue à 4 mois. Les 35 heures légales deviendraient obsolètes.

Le recours au référendum d'entreprise et la possibilité de mandater un salarié pour négocier un accord en l'absence de représentant syndical, ouvriraient la voie aux pires dérives, laissant les salariés sous la pression de l'employeur, qui aurait encore plus de pouvoir pour contourner les syndicats et bafouer la négociation collective.

Comme toutes les lois précédentes, la loi du travail ne créera pas d'emplois. Ce sera au contraire plus de précarité et plus de flexibilité.

La CGT réaffirme avec force que l'augmentation immédiate des salaires et la réduction du temps de travail sont des solutions pour retrouver la croissance et sortir de la crise.

Nous avons besoin d'un code du travail fortifié, avec des nouveaux droits des salariés, pour une réelle sécurisation des parcours professionnels, pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail.

Le droit au travail est un droit constitutionnel. Le garantir nécessite non pas d'abaisser les garanties collectives, mais d'élargir le droit du travail aux enjeux d'aujourd'hui en donnant aux salariés des moyens de résister à l'hyper-précarisation du salariat, l'Ubérisation de l'économie, le recours aux salariés détachés, l'auto-entreprenariat imposé, le portage salarial forcé, etc.

Une réforme du droit du travail, digne de ce nom, devrait plutôt viser à établir un cadre juridique assurant à tous les travailleurs – salariés ou indépendants – qui concourent à cette chaîne de production des valeurs, les conditions d'un travail décent.

L'urgence est de se mobiliser pour le retrait du projet du gouvernement. En effet seul son retrait permettra de travailler sur de nouvelles bases pour élaborer un véritable code du travail, porteur de progrès et de justice sociale et portant les enjeux du 21^{e} siècle !

Jeudi 31 mars, tous en grève et manifestons pour exiger le retrait du projet de loi « travail » !

Rendez-vous à 13 h devant la mairie des Lilas
pour un départ local

CGT territoriaux des Lilas – 82bis avenue Pasteur – http://cgt-territoriaux-leslilas.org/
01 43 60 44 12 – Permanences le mardi et le jeudi, de 14 h à 17 h